



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUi-H) – Abrogation cartes communales – Périmètres délimités des abords

Par arrêté n°26/005 du 24 février 2026, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUi-H) de la communauté d'Agglomération, à l'abrogation des cartes communales des communes de Camlez, Caouënnec-Lanvézéac, Lanvellec, Trézény, à la création de 27 Périmètres Délimités des Abords (PDA) et à la modification de 2 PDA pour une durée de 50 jours consécutifs :

du mardi 7 avril 2026 à 9h00 au mardi 26 mai 2026 à 17h00 inclus.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUi-H) est un document d'urbanisme qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol. Le projet d'élaboration du PLUi-H a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a été soumise à l'autorité environnementale (MRAe). L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi-H éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération de conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté et se substituera automatiquement aux 46 PLU communaux en vigueur et aux 4 cartes communales de Camlez, Caouënnec-Lanvézéac, Lanvellec et Trézény.

Les Périmètres délimités des abords (PDA) sont des périmètres de protection autour des monuments historiques adaptés aux enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers propres à chaque monument historique. A l'issue de l'enquête publique, les PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront approuvés par arrêté du préfet de région après avis de Lannion-Trégor Communauté et de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), puis annexés au PLUi-H en tant que servitude d'utilité publique (SUP), pour garantir leur opposabilité.

Par décision du 28 janvier 2026 modifiée le 20 février 2026, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné M. Jean-Baptiste GALLIEGUE en qualité de Président de la commission d'enquête. Sont également désignés comme membres titulaires de la commission d'enquête : M^{me} Sylvie COULOIGNER, M. Jérôme VASSAL, M^{me} Marie-Pierre SIMON et M. Benoît HANSE.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- en version numérique sur le site internet du registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/7146/>) et sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté (<https://www.lannion-tregor.com> sur la page dédiée au PLUi-H)
- en version papier et en version numérique sur un poste informatique à disposition du public dans les lieux d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (cf tableau ci-dessous).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit dans le registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7146/>
- Par courrier électronique, à l'adresse enquete-publique-7146@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre numérique <https://www.registre-dematerialise.fr/7146/> et donc visibles par tous.
- Par courrier à adresser à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, Lannion-Trégor Communauté – Service Planification stratégique - 1 rue Monge – CS10761 - 22307 LANNION. Ces courriers seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête.
- Par écrit dans les registres sur support papier des 7 lieux d'enquête publique et aux horaires d'ouverture habituels.
- Par écrit et par oral auprès d'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête lors des permanences définies dans le tableau ci-après.

Pour être prises en compte, les observations devront être déposées ou transmises entre le mardi 7 avril 2026 à 9h00 au mardi 26 mai 2026 à 17h00 dernier délai. Les courriers adressés par voie postale devront être arrivés à destination dans les mêmes délais de l'enquête publique tels que définis ci-dessous.

Lieux d'enquête	Horaires d'ouverture habituels pour consultation du dossier	Jours et horaires des permanences d'enquête publique
Siège de Lannion-Trégor Communauté (Siège de l'enquête publique) 1 rue Monge (accueil public par la rue Chappe - bâtiment A) 22307 Lannion	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	- mardi 7 avril de 9h00 à 12h00 - jeudi 16 avril de 12h00 à 15h00 - mardi 21 avril de 14h00 à 17h00 - jeudi 30 avril de 9h00 à 12h00 - mardi 19 mai de 16h00 à 19h00 - mardi 26 mai de 14h30 à 17h30
Espace France Services de Plestin-Les-Grèves 2 place d'Auvelais 22310 Plestin-Les-Grèves	Le lundi de 9h00 à 12h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	- vendredi 10 avril de 9h00 à 12h00 - lundi 20 avril de 14h00 à 17h00 - mardi 12 mai de 14h00 à 17h00 - jeudi 21 mai de 9h00 à 12h00
Espace France Services de Plouaret 4 rue Louis Prigent 22420 Plouaret	Le lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00	- mardi 7 avril de 9h00 à 12h00 - vendredi 24 avril de 9h00 à 12h00 - mercredi 20 mai de 14h00 à 17h00
Espace France Services de Cavan 2 rue Maurice Denis 22140 Cavan	Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le jeudi de 9h00 à 12h00	- lundi 20 avril de 14h00 à 17h00 - mercredi 6 mai de 9h00 à 12h00 - mercredi 20 mai de 9h00 à 12h00
Espace France Services de Tréguier 12 rue Lamennais 22220 Tréguier	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	- mercredi 8 avril de 9h00 à 12h00 - lundi 20 avril de 9h00 à 12h00 - vendredi 24 avril de 9h00 à 12h00 - lundi 4 mai de 9h00 à 12h00 - mercredi 20 mai de 14h00 à 17h00 - mardi 26 mai de 9h00 à 12h00
Maison communautaire de Pleudaniel Kerantour 22740 Pleudaniel	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	- mercredi 8 avril de 14h00 à 17h00 - mercredi 15 avril de 9h00 à 12h00 - vendredi 24 avril de 14h00 à 17h00 - lundi 4 mai de 14h00 à 17h00 - mercredi 13 mai de 14h00 à 17h00 - jeudi 21 mai de 9h00 à 12h00
Mairie de Trégastel 19 route du Dolmen 22730 Trégastel	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	- mercredi 8 avril de 14h00 à 17h00 - mardi 21 avril de 9h00 à 12h00 - samedi 25 avril de 9h00 à 12h00 - jeudi 30 avril de 14h00 à 17h00 - jeudi 21 mai de 14h00 à 17h00 - mardi 26 mai de 9h00 à 12h00

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique en s'adressant à la Communauté d'Agglomération de Lannion-Trégor Communauté.

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUi-H), l'abrogation des 4 cartes communales ainsi que la création et la modification de Périmètres délimités des abords (PDA) sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté. Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté au 02 96 05 09 00 ou par courriel à : pluih@lannion-tregor.com.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au siège de Lannion-Trégor Agglomération et dans les mairies des communes de Lannion-Trégor Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique (<https://www.registre-dematerialise.fr/7146/>), le site internet de la Communauté d'Agglomération et en sous-préfecture de Lannion, pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à la Communauté d'Agglomération.